

**REPUBLIQUE  
 FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la *présidence de* Monsieur MURA Frédéric, Maire

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	16

**Date de la convocation**

11 avril 2025

**Date d'affichage**

11 avril 2025

**Objet de la délibération**

**1- Commande publique  
 1-1 Marchés publics**

**2025-028 - Dossier de consultation pour la réfection du chemin des Bourrassières**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

2/5/2025

**Absents ayant donné un pouvoir :** Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER.

**Absents excusés :** Mme Magali BLANLUET, M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : M. Bruno GYUARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant la nécessité d'aménager le chemin des Bourrassières pour vendre les terrains situés au long de ce chemin, le cabinet SOUESME a été retenu pour réaliser le dossier de consultation des entreprises pour la réfection du chemin des Bourrassières.

Les travaux sont estimés à 81 394 € HT soit 97 672.80 € TTC. La commission « aménagement du territoire » du 22 avril 2025 est favorable à la réalisation de ces travaux.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la réfection du chemin des Bourrassières,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la consultation du marché,

Le secrétaire de séance  
Bruno GUYARD



A large, stylized black ink signature of Bruno Guyard is written over a circular blue official stamp of the Mairie de Fay-aux-Loges. The stamp contains the text 'MAIRIE de FAY-aux-LOGES' and '45 (Loiret)'.

Pour copie  
Le Maire,  
Frédéric MURA



A large, stylized blue ink signature of Frédéric Mura is written over a circular blue official stamp of the Mairie de Fay-aux-Loges. The stamp contains the text 'MAIRIE de FAY-aux-LOGES' and '45 (Loiret)'.